



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE

Wallnerstrasse 2/1/2

Tél. : +43-1-478 21 68

Fax : +43-1-478 26 43

E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

**542e Conseil Permanent
27 janvier 2005**

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA MOLDAVIE

L'Union européenne salue la reprise des consultations dans le format à cinq à Odessa les 25 et 26 janvier, à l'invitation de l'Ukraine. Elle regrette que le principal négociateur transnistrien n'ait pas participé à cette réunion.

Elle a pris bonne note de l'engagement pris par les parties de résoudre des problèmes d'ordre technique et de favoriser ainsi la reprise dès que possible des négociations sur le règlement du conflit transnistrien.

Elle se félicite de la volonté des nouvelles autorités ukrainiennes de contribuer pleinement à ce processus.

Elle appelle également les parties concernées à apporter une réponse positive aux propositions visant à renforcer les contrôles sur la frontière moldavo-ukrainienne, notamment sur son segment transnistrien".

Les pays candidats la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie¹ se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association